

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 1^{er} octobre 2018, à 20 heures**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Augmenter la hauteur de l'enseigne de 4 mètres à 5.64 mètres, le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage 1100* et ses amendements.
- ✓ **Adresse :** 14, chemin des Poirier

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Augmenter la largeur de l'entrée charretière de 7 mètres à 10.30 mètres, le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage 1100* et ses amendements.
- ✓ **Adresse :** 338, rue Jean-Proulx

3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Augmenter la hauteur des lettres de l'enseigne de 0.50 mètres à 0.60 mètres, le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage 1100* et ses amendements.
- ✓ **Adresse :** 150, boulevard taché Ouest

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce sixième jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

L'assistante-greffière,

Karine Simard, avocate